

# Une leçon de patriotisme

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **20 (1891)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038665>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*de lecture* du degré moyen, c'est dans la conviction que l'on abandonnerait le livre unique pour le degré supérieur. On redoutait que ce nouvel ouvrage ne fut un obstacle à l'étude de l'Histoire-Sainte à l'école primaire.

Après un échange d'explications entre Mgr Savoy, MM. les inspecteurs Morel et Gapany, et M. le Directeur de l'Instruction publique, qui insista sur la nécessité de ne pas opposer la question pédagogique du livre unique à la question de la Bible à l'école, les préventions qu'on avait d'abord conçues finirent par se dissiper et l'on convint que le livre unique est appelé à rendre de grands services sans être un obstacle à l'étude de l'Histoire-Sainte. Le manuel du 3<sup>me</sup> degré, en mettant fin à la multiplicité des manuels, assurerait une grande économie de temps, ce qui permettrait d'augmenter les heures consacrées à l'enseignement religieux, sans nuire à l'étude des connaissances fort utiles de l'enseignement profane. Il serait possible alors de donner à l'enseignement de la Bible une part convenable dans l'horaire journalier, ce qui n'a pas lieu actuellement. Il paraîtrait même, au témoignage de plusieurs curés et Inspecteurs, que l'Histoire-Sainte est étudiée à l'école d'une manière insuffisante.

Toutes les opinions sur la question en litige ayant pu se faire jour, M. le directeur Python résume la discussion en soumettant à l'assemblée les trois propositions suivantes :

1<sup>o</sup> Que l'Inspecteur contrôle soigneusement l'enseignement de la Bible lors des examens officiels et donne une note comme pour les autres branches ;

2<sup>o</sup> D'augmenter le temps consacré à l'enseignement religieux ;

3<sup>o</sup> Que l'enseignement de la Bible, qui n'est pas regardée par la Confédération comme un livre confessionnel, soit considéré comme une branche obligatoire du programme de l'école primaire. Cet enseignement sera donné non seulement dans le cours moyen, mais aussi au cours supérieur.

Ces propositions sont adoptées et ainsi tombent les quelques objections qu'on avait pu élever contre cette question du livre unique, laquelle pourra se résoudre désormais sans entraves.

(A suivre.)

P. M.



## UNE LEÇON DE PATRIOTISME

Les instituteurs se feront un devoir de profiter du 600<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la Confédération suisse pour raviver dans l'âme de leurs écoliers ce patriotisme éclairé et ardent que nous devons tous porter à notre cher pays. Ils auront soin

de profiter de cette occasion pour leur rappeler les origines de notre petite nation, pour leur raconter le dévouement et les actes héroïques de nos vaillants ancêtres sur les champs de bataille où ils ont conquis et assuré notre autonomie nationale au prix de leur sang. Ils trouveront dans la lettre pastorale que les Evêques de la Suisse viennent de publier, les pensées les plus justes et les plus propres à éveiller dans le cœur de la jeunesse les sentiments de reconnaissance envers Dieu qui lui sont dus pour les bienfaits dont notre chère Suisse a été comblée.

Voici cette lettre :

Nous nous préparons à célébrer le 600<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la Confédération suisse. Nous venons vous engager à prendre part à cette fête, mais à y prendre part selon l'esprit de nos ancêtres, c'est-à-dire avec des sentiments chrétiens.

La vie et l'histoire des peuples sont l'œuvre du concours de trois agents : Dieu, la nature et l'homme. Mais la nature et l'homme, créés par Dieu, dépendent de lui ; et, qu'ils le sachent ou l'ignorent, ils sont au service de ses conseils suprêmes. Aussi saint Augustin (*de Civit. Dei*, ix, 18) regarde l'histoire des peuples comme un concert magnifique à l'harmonie duquel Dieu fait servir les dissonances elles-mêmes. Considéré à ce point de vue, le passé six fois séculaire du peuple suisse nous offrira plus d'une leçon et plus d'un encouragement.

Tout d'abord la nature de notre pays a imprimé à notre peuple et à son histoire un cachet tout particulier dont nous ne ferons ressortir que deux traits : l'attachement à la Suisse et le caractère de ses institutions politiques. Nous aimerions la Suisse comme notre pays d'origine, alors même que le Créateur ne l'aurait pas ornée de tant de beautés naturelles. A plus forte raison l'aimons-nous quand chaque regard sur nos montagnes et chaque pas à travers nos plaines nous remplissent sans cesse d'une nouvelle admiration. Est-ce que la Suisse, transporté sous le ciel le plus favorisé, ne soupire pas toujours après les montagnes et les vallées de son pays ?

Les fils de la Suisse sont donc attachés de cœur au sol qui fut leur berceau. La nature de ce sol a influé aussi sur nos institutions politiques. En réunissant sur un territoire si restreint une si grande variété de ressources et de beautés, le Créateur a posé la base de nos institutions sociales et politiques. Des générations robustes de pères et des villes pleines d'activité commerciale se sont rapprochées et unies dans le sein de la Confédération suisse, sans que cette différence ait nui à l'unité, et sans que l'unité ait souffert de cette diversité. Jamais personne n'eut l'idée de faire croître la rose des Alpes à côté du cep de vigne ; on ne songea pas davantage à enserrer les campagnes et les villes dans le lien fédéral pour nuire à leur libre mouvement. Chaque membre de la Confédération pouvait et voulait être maître chez lui. Le pacte fédéral était là pour protéger les droits et les libertés de tous ; et l'assurance d'être, grâce à lui, libre et fort, a dilaté, en les étendant à la patrie commune, l'attachement, la fidélité et l'amour que l'on avait d'abord pour le pays natal.

C'est sur ce sol, don de la nature, que s'est déroulée, six siècles durant, l'histoire du peuple suisse, à laquelle nos aïeux ont imprimé un autre trait caractéristique saillant, celui d'une république chré-

tienne. De la bravoure, de la prudence, nous en trouvons dans mainte autre république de l'antiquité. A ces qualités naturelles nos pères ont uni l'esprit chrétien. La Confédération a reçu, à sa naissance, la consécration d'un acte religieux, celle d'un serment solennel prêté en face du Dieu qui sait tout. C'était là une manifestation énergique de cette foi, de cette crainte de Dieu, de cette justice et de cette fidélité qui furent les fondements du pacte fédéral et qui exercèrent leur influence dans tout le cours de notre histoire. Les sentiments religieux des anciens Confédérés se sont mis en lumière précisément dans des circonstances où les passions humaines se déchaînent le plus volontiers, nous voulons dire au milieu du tumulte de la guerre. Avant le combat, il n'oubliaient pas de fléchir le genou devant le Dieu des armées; la bataille gagnée, ils lui rendaient honneur et lui témoignaient leur reconnaissance. Oh! sans doute, comme dans tout ce qui est humain, il y a des ombres dans l'histoire de la Confédération; mais l'esprit religieux et la foi furent toujours vivants dans le peuple. Et c'est à cet esprit et à cette foi que la nation dut le bonheur de conserver intacte l'intégrité de ses mœurs ou de se relever d'une décadence momentanée; c'est grâce à cet esprit et à cette foi que la vie publique resta toujours pénétrée de droiture, de justice et de fidélité, et que la Confédération fut redevable d'une vitalité supérieure à celle des républiques païennes de l'antiquité.

Mais la vie des nations n'est pas l'œuvre des hommes seuls. Au-dessus d'eux il y a la main directrice de la Providence qui, sans doute, tient compte de la volonté et des efforts humains, mais qui ne leur est pas asservie. « Si le Seigneur n'avait construit la maison, c'est en vain que les ouvriers auraient travaillé. » (Ps. cxxvi, 1.) Nous avons donc tout motif de rendre au Tout-Puissant les actions de grâces que les anciens Confédérés lui rendaient et dans ses temples et sur les champs de bataille rougis de sang. Oui, toujours et surtout en cet anniversaire mémorable, grâces soient rendues à Dieu dont la bonté nous a conservé jusqu'à ce jour notre existence et notre liberté, à nous, petit peuple environné de grands Etats. Des nations plus puissantes ont disparu et nous sommes encore debout, de temps à autres nos redoutables voisins ont eu à gémir sous le poids de guerres dévastatrices, et nous, depuis longtemps, nous jouissons des bienfaits de la paix. Oui, reconnaissance au Dieu des armées ?

Un écrivain de l'antiquité a dit : « Les moyens qui ont servi à fonder un Etat sont aussi les moyens qui doivent servir à le maintenir. » L'histoire du passé est donc un enseignement pour l'avenir. Que les temps changent, que des relations et des exigences nouvelles surgissent, n'importe, les lois fondamentales de la vie sociale et de la vie politique demeurent les mêmes toujours; elles ne changent pas plus que les lois de la vie naturelle. Si elles viennent à être violées, ce ne peut être qu'au préjudice du bien général. La justice sera éternellement le fondement des empires. Une société n'aura jamais de durée sans une certaine somme de vertus civiques. Ces vertus, à leur tour, doivent reposer sur la base de la religion, et la religion, de son côté, a besoin de la sauvegarde et de la sollicitude de l'Eglise. Aussi nous espérons que les conflits religieux, œuvres et débris d'un temps qui n'est plus, n'appartiendront bientôt eux-mêmes qu'au passé. Nous espérons que les catholiques aussi jouiront

sans obstacles des droits et des libertés qui leur reviennent, et qu'ils pourront vivre et élever leurs enfants selon leurs convictions religieuses, et que l'Eglise catholique aussi, sans la liberté de laquelle il n'y a point de liberté pour ses fidèles, pourra remplir sa mission librement et sans entraves. L'Eglise! elle a assisté à la naissance de la Confédération; et, depuis, elle n'a cessé de travailler au bien du peuple et à la conservation de l'ordre social. Les préjugés et les attaques soulevés contre elle ne sont pas seulement injustes et dénués de fondement; ils sont un malheur pour la patrie. Ils substituent la discorde à l'union qui fait la force; ils paralysent, au détriment de l'Etat lui-même, l'action que l'Eglise voudrait opposer à certains désordres particuliers à notre époque.

C'est contre ces maux actuels que nous vous répétons, Nos très chers Frères, les avertissements que le Bienheureux Nicolas de Flüe adressait déjà aux Confédérés il y a plus de quatre siècles: « Vous devez, leur disait-il, travailler loyalement à la prospérité commune. Ne vous laissez jamais dominer par l'intérêt personnel qui est un poison et la ruine du bien public. Si cette mauvaise herbe venait à s'implanter et à croître parmi vous, vous seriez, dès lors, à demi-vaincus, et votre puissance serait brisée et anéantie. » Là où il est question des biens de l'âme, il ne devrait y avoir aucune jalousie. Car ce qui profite à l'un, un autre peut aussi le posséder et en jouir. Il ne s'agit que de justice envers tous, et tous y gagnent et nul n'y perd. Il en est autrement lorsque les intérêts matériels sont en jeu. Ici c'est le froid calcul du tien et du mien, et le profit de l'un est une perte pour l'autre. Et si c'est l'intérêt personnel qui est l'unique boussole, il sera, selon le mot de Nicolas de Flüe, un poison et la ruine du bien public. Le Bienheureux en a eu lui-même une preuve, lorsque les Confédérés eurent à se partager le butin enlevé aux Bourguignons, partage qui faillit mettre la Confédération au bord de l'abîme. Il semble que des questions analogues, de l'ordre purement matériel, ne doivent pas cesser de surgir et d'exciter les esprits. Nous n'avons pas à vous donner des directions au sujet de ces questions. Nous nous bornons à vous réitérer en général les conseils du Bienheureux Nicolas de Flüe. « Ne vous laissez jamais dominer par l'intérêt personnel. Travaillez honnêtement à la prospérité commune. » Oui, l'utilité commune, le bien général, voilà ce qui doit l'emporter. Et, pour que ce bien soit sauvegardé, il faut que les intérêts particuliers qui se combattent lui cèdent le pas; il faut que tous consentent à faire quelques sacrifices à la prospérité commune, quoique non de la même manière. Tous gagneront à cette noble rivalité dans l'abnégation. Car la prospérité de la communauté est aussi le fondement de la prospérité de chacun. Que celle-là vienne à disparaître, tous seront vaincus.

« Avant tout, disait encore le Bienheureux Nicolas de Flüe, craignez Dieu, ne le perdez pas de vue, observez ses commandements, cherchez la gloire de ce Maître tout-puissant et éternel, et servez-le. » Plusieurs fois déjà, Nos très chers Frères, Nous avons appelé votre attention sur les périls qui, de nos jours, menacent la foi et les bonnes mœurs et, par contrecoup, la prospérité temporelle et le bonheur éternel. Quand on considère l'indifférence religieuse, la soif des jouissances, la légèreté inconcevable qui ne fait qu'augmenter au lieu de diminuer, et cela en dépit des malheurs du temps, on serait tenté de se demander si la génération actuelle sera en état

de supporter victorieusement ces épreuves. Toutefois, Nous ne cesserons pas d'espérer et d'élever la voix. Notre Eglise possède en surabondance tous les moyens de maintenir ses enfants dans le chemin du salut au milieu d'un monde corrompu ou de les ramener dans ce chemin parvu qu'elle soit écoutée avec bonne volonté. Cette bonne volonté, puisse-t-elle ne pas vous faire défaut ! Vous savez que c'est d'elle que dépend votre félicité en ce monde et dans l'autre.

Toutes les apparences portent à croire que nous marchons vers des temps difficiles où la majorité du peuple aura à gémir sous le poids des soucis matériels et où un très grand nombre sentiront peut-être les atteintes du besoin. Il est temps, oui, il est temps de mettre un frein à la profanation du dimanche, aux extravagances du luxe et à la recherche effrénée des richesses et des plaisirs ; au milieu des larmes de la patrie terrestre, il est temps de lever les yeux de l'espérance vers la patrie céleste ; il est d'une nécessité urgente d'élever les enfants dans les sentiments d'une foi vive et de former des chrétiens qui soient capables, au milieu des dangers du monde, de conserver la foi et la vertu, capables de chercher et de trouver, au milieu des souffrances de cette vie, consolation et force dans la confiance en Dieu et dans l'espérance du Ciel, capables enfin de parvenir un jour à l'objet de cette espérance. Formez de bons chrétiens, vous aurez de bons citoyens. S'ils recherchent avec zèle le bonheur du ciel, c'est alors qu'ils jouiront plus facilement des véritables consolations et du vrai contentement. C'est encore le Bienheureux Nicolas de Flüe qui nous donne cet avertissement : « O homme, dit-il, aime à entendre parler de Dieu, aime-le, aime ses commandements et observe-les de tout ton cœur ; c'est à cette source que tu puiseras les meilleures consolations dans tes afflictions les plus poignantes avec l'espérance d'échapper aux peines éternelles et d'arriver un jour au Ciel. »



## EXAMEN PÉDAGOGIQUE DES RECRUES EN 1890



Le Bureau fédéral de statistique vient de publier le résultat détaillé des examens qui ont eu lieu l'année dernière. Dans l'introduction on mentionne d'abord quelques améliorations apportées dans l'inscription des notes. On signale, dans un tableau comparatif, les progrès annuels accomplis depuis un certain nombre d'années.

Tandis qu'en automne 1889 sur 100 recrues 18 avaient obtenu de *très bons résultats* totaux, c'est-à-dire la note 1 dans plus de deux branches, ce chiffre s'est élevé à 19 en automne 1890 ; en ce qui concerne les *très mauvais résultats*, c'est-à-dire la note 4 ou 5 dans plus d'une branche, les examens de 1889 en avaient constaté 15 pour cent, et ceux de 1890, 14 pour cent seulement. Nous nous trouvons donc en présence, non seule-